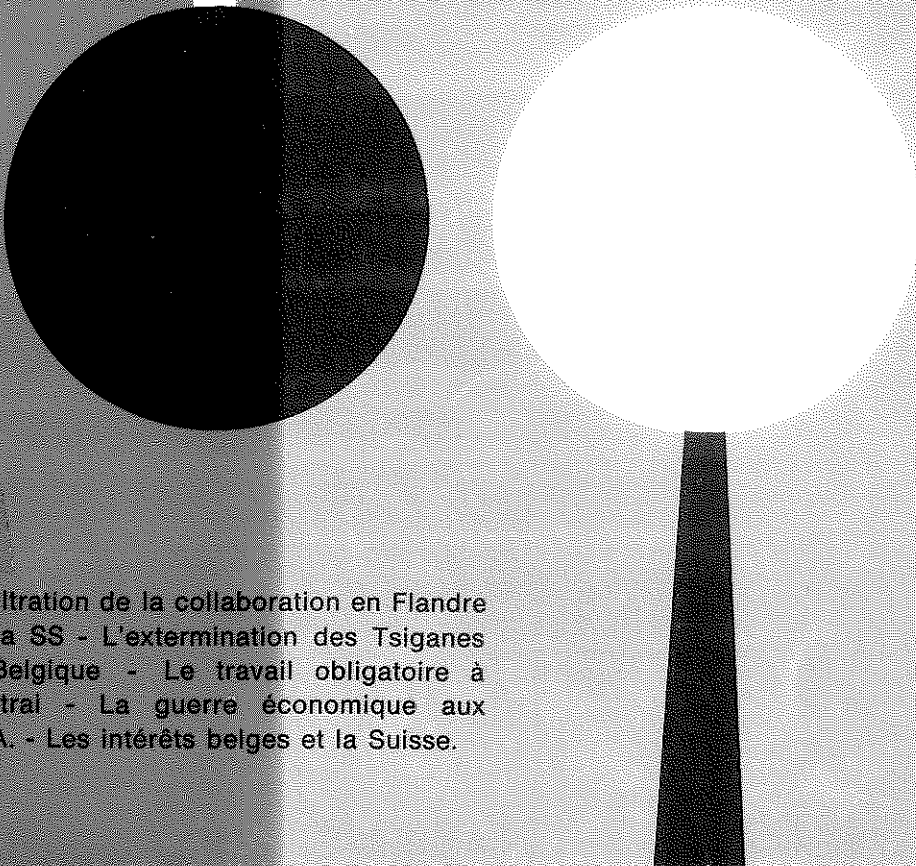


Ministère de l'Éducation Nationale
Archives Générales du Royaume

**CENTRE DE RECHERCHES
ET D'ÉTUDES HISTORIQUES
DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE**

CAHIERS D'HISTOIRE DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE



l'infiltration de la collaboration en Flandre
par la SS - L'extermination des Tsiganes
de Belgique - Le travail obligatoire à
Courtrai - La guerre économique aux
U.S.A. - Les intérêts belges et la Suisse.

José Gotovitch

QUELQUES DONNEES RELATIVES A L'EXTERMINATION DES TSIKANES DE BELGIQUE*

Le 15 janvier 1944, quand les 655 Juifs composant le XXIIIe convoi à destination d'Auschwitz eurent été entassés dans les wagons, les détenus du *Sammellager Mecheln* virent par leurs fenêtres s'avancer une foule étonnante, « femmes aux larges jupes bariolées, hommes aux serre-tête de soie, les enfants en croupe, tous en haillons. Ils portaient encore plus pauvre que les Juifs, sans aucun bagage » (1). Le convoi Z du 15 janvier 1944 emmenait ainsi 351 Tsiganes vers l'extermination (2) : seuls 11 (ou 12) (3) d'entr'eux vécurent la libération. Ces chiffres ne sont que l'illustration de cet autre génocide perpétré méthodiquement par le Reich national-socialiste. Comme pour démontrer la marginalité de ce peuple

* Comme toute étude de la déportation en Belgique, ce travail n'aurait pu être accompli sans la prévenance, la compétence et l'aide fournie par le Service Recherches, Documentation et Décès de l'Administration des Victimes de la Guerre au Ministère de la Santé Publique à Bruxelles. Nous exprimons notre gratitude à tout son personnel et particulièrement à Madame Braem, chef de service, et son adjoint Monsieur Pole, tous deux admis à la retraite depuis.

(1) Hélène BEER, *Salle 1*, Bruxelles, s.d., p. 25.

(2) En réalité, trois convois « Z » (Zigeuner) quittèrent Malines. Le 13 décembre 1943, 132 Juifs, en majorité turcs, roumains, hongrois, partaient, les hommes vers Buchenwald, les femmes à Ravensbruck. Le 19 avril 1944, 14 Juifs hongrois étaient déportés à Bergen-Belsen. Seul le convoi du 15 janvier 1944 comportait exclusivement des Tsiganes.

On ignore les motifs qui ont poussé les Allemands à baptiser « Z » les deux autres convois. Le fait qu'il s'agissait de nationaux de pays alliés du Reich peut amener à penser à un essai de camouflage. A Buchenwald, cependant, les hommes ont été recensés comme « Politische Juden ». Les destinations marquent bien l'absence de volonté d'extermination immédiate telle qu'on la pratiquait à Auschwitz. Soixante-cinq rapatriés sur cent trente-deux, quatre sur quatorze, sont des pourcentages exceptionnels par rapport aux autres convois.

Ministère de la Santé Publique (M.S.P.) Archives de la Guerre, Statistiques de la déportation. Listes originales de Malines et fiches originales de Buchenwald.

(3) Nous pensons avoir pu repérer une douzième rescapée, non enregistrée au M.S.P., voir plus loin.

(4), l'histoire s'en est fort peu préoccupé. Ainsi à Nuremberg, aucun Tsigane ne fut appelé à déposer (5). Quand débutèrent ces recherches, la persécution et l'extermination des Roms (6) pendant la seconde guerre mondiale n'avaient fait l'objet d'aucune étude systématique (7). Cette lacune a été partiellement comblée depuis par l'ouvrage de Donald Kenrick et Grattan Puxon auquel nous ferons fréquemment appel car il nous a permis de replacer cette étude particulière dans le cadre général de la « solution finale » du problème tsigane en Europe (8). Les pages qui suivent n'ont en effet qu'une ambition limitée. Par l'étude des archives rassemblées au Ministère de la Santé Publique et l'interview principalement, l'utilisation d'une très pauvre bibliographie accessoirement, nous voudrions faire le point des connaissances en ce qui concerne l'extermination des Tsiganes de Belgique. L'étude du convoi Z du 15 janvier 1944 en constitue l'axe principal (9).

Théories et pratiques nationales-socialistes

Dans leurs commentaires des lois raciales de 1935, Stuckart et Globke avaient placé Juifs et Tsiganes sur le même pied : ils étaient de sang étranger à l'Europe et comme tels inférieurs (10). Il y a quelque piquant à constater que les légistes nazis, défenseurs de la race aryenne en excluaient ainsi l'un des rares peuples européens à en avoir conservé — sans doute en ligne directe — la langue, si pas le sang. Dès 1936, une institution rattachée au Ministère de l'Intérieur était chargée du problème des Tsiganes et une abondante littérature « scientifique » se chargea d'en tracer un portrait qui les définissait globalement comme « criminels et asociaux ».

(4) De plus, la génération concernée ignorait en majorité la lecture et l'écriture. Il n'existe aucun récit établi par un Tsigane pour la période, exception faite d'un ouvrage — fort romancé et totalement imprécis — dû à un Anversois adopté avant guerre par une famille tsigane et installé aujourd'hui aux Etats-Unis : Jan Yoors, *Crossing*, Simon and Schuster, New York, 1971.

(5) C'est au procès d'Auschwitz, qui se déroula à Francfort du 20 décembre 1963 au 20 août 1965, que plusieurs Tsiganes déposèrent et leur calvaire fut enfin évoqué. Herman LANGBEIN, *Der Auschwitz Prozess. Eine Dokumentation*, Vienne, Europa Verlag, 1965 (2 vol.).

(6) Le terme propre est celui de Rom. Cependant, toutes les sources contemporaines utilisent le vocable « tsigane » plus répandu et que nous avons adopté par commodité pour le lecteur.

(7) Les trois pages que leur consacre Olga WORMSER-MIGOT dans sa thèse, par ailleurs magistrale, n'avaient aucune prétention d'exhaustivité : *Le système concentrationnaire nazi 1933-1945*, Paris, 1968, pp. 449-451 (Publications de la Faculté des Lettres et Sciences humaines de Paris, Sorbonne, Série Recherches, tome 39).

(8) Donald KENRICK et Grattan PUXON, *Destins gitans. Des origines à la « solution finale »*, Paris, Colman-Levy, 1974 (traduit de l'anglais).

(9) Une première mouture de cette étude, achevée en 1969, était restée inédite tant les lacunes de l'information semblaient énormes. C'est alors que M. J.P. Canon, libraire à Bruxelles et passionné de tout ce qui touche aux Tsiganes, nous donna l'occasion de prendre contact avec le Comité International Rom établi à Paris. C'est ainsi que purent être retrouvés quelques rescapés d'Auschwitz et leurs familles, à Paris et à Bruxelles, dont l'interview permit de donner forme définitive à cet article.

(10) STUCKART et GLOBKE, *Kommentare zur deutschen Rassengesetzgebung* Munich, 1936, cité par KENRICK-PUXON, *op. cit.*, p. 70.

L'assimilation étant, pratiquement et principalement impossible, l'élimination s'imposait. Les moyens n'en étaient pas encore définis quoique diverses solutions fussent avancées et pratiquées partiellement. En octobre 1941, un « spécialiste » évoquant les trois solutions possibles : — déplacement, destruction et stérilisation — estimait encore que le déplacement était le seul traitement humain ⁽¹¹⁾. En pratique, sélection, ségrégation et destruction avaient déjà débuté. Par le biais des lois de prévention de la criminalité d'abord (décembre 1937), par l'établissement d'un recensement (mars 1939) ensuite, la répression légale s'organisait. Le 17 octobre 1939, la loi de fixation assignait les Tsiganes à résidence sous peine d'incarcération dans un camp de concentration. Déjà la décision de les déporter en Pologne avait été prise. Elle connut sa première application en mai 40. Près de 3.000 Tsiganes furent emmenés dans le Gouvernement général, certains aboutissant dans les ghettos juifs, d'autres... en rase campagne. Beaucoup se fixeront librement pour un temps dans différents villages polonais. Ils avaient été dûment avertis qu'en cas de retour vers l'Allemagne, la stérilisation et le camp les attendaient ⁽¹²⁾.

En octobre 1940, la déportation en Pologne s'arrêta, diverses mesures n'en continuant pas moins à dresser peu à peu le cadre de la solution finale. Le 14 août, les emplois publics leur avaient été interdits. Le 11 février 1941, l'O.K.W. les excluait de la Wehrmacht. En mars suivant, la stérilisation fut entreprise. Chef-d'œuvre de fausse science et d'esprit bureaucratique, la circulaire du 7 août 1941 promulguée par Himmler établissait l'étiquetage biologique des Tsiganes ⁽¹³⁾. Les mariages entre Allemands et tant les Tsiganes purs que les demi-Tsiganes, même « à prédominance de sang allemand » étaient interdits. Le 21 novembre 1941 enfin, les enfants étaient chassés des écoles. S'il n'est pas établi que la décision d'extermination fut prise à la même conférence de Wannsee qui décida du sort des Juifs, c'est au courant de la même année 1942 que fut

(11) Conférence du Dr. Hecht, le 30 octobre 1941, à la session du *Gauschulungsamt A.O.*, M.S.P., Tr. 130.958/7 Rap. 497.

(12) Enquête réalisée par le *Landesentschädigungsamt* du Schleswig-Holstein, 12 janvier 1959, M.S.P., Tr. 154.434/108. Pour toute l'évolution de la politique allemande, voir principalement KENRICK-PUXON, *op. cit.*, pp. 69 et suiv. et WORMSER-MIGOT, *op. cit.*, pp. 450-451.

(13) Circulaire du *RFSS und Chef der Dt. Pol.*, 7 août 1941, M.S.P. Tr. 139.679.

a. *Classification raciale*

Z : Tsiganes de pure race

ZM+ : issus de mariages mixtes, prédominance tsigane

ZM : issus de mariages mixtes, 50 %

ZM- : issus de mariages mixtes, prédominance allemande

NZ : non tsiganes.

Ces catégories raciales s'appliquent ensuite aux appartenances ethniques :

b. Rom, Kelderari, Lovari, Lalleri, Sinte...

Himmler a opéré là un très grossier décalque des discriminations discernées par les tsignologues. (Voir J.P. CLEBERT, *Les Tsiganes*, Paris, 1961). En mars 1942, les Tsiganes sont assimilés aux Juifs en matière de droit du travail, euphémisme pour signifier leur exclusion de tout droit social. Seuls les ZM- continuent à en bénéficier. En avril de la même année, Tsiganes purs et « Mischlein » (mixtes) sont exclus des services de protection et d'alerte de la Luftwaffe. *Meldeblatt Kripoleitsstelle Köln*, 14 (7.4.1942) et 26 (20.7.42), M.S.P. Tr. 112.367/22.

choisie la solution définitive. Le problème tzigane jusqu'alors traité principalement par la Police criminelle fut pris en charge par la Police de Sécurité, la Sipo. Himmler en personne prit les décisions essentielles (14). En décembre 1942, il décréta l'expédition des Tsiganes à Auschwitz. Dès février 1943, de toute l'Europe occupée, les convois apporteront leur contingent de victimes, pour lesquelles un camp familial fut construit à Birkenau. A l'inverse des Juifs, aucune sélection préalable — autrement dit le gazage immédiat — n'était appliquée à l'arrivée (15). Les conditions effroyables de la vie au camp se chargeront d'opérer des coupes sombres dans leurs rangs avant la liquidation finale qui intervint en 1944. Nous y reviendrons

En Belgique

Les familles tziganes installées en Belgique ou y transitant furent surprises par l'invasion et, avec quelques deux millions de Belges, la plupart refluerent vers la France. Combien étaient-ils au total ceux qui, comme neuf chefs de familles l'écriront ultérieurement, se désignaient « sujets belges,... (n'ayant) jamais quitté la Belgique où nos enfants et nous-mêmes sommes nés » (16). Bien qu'en la matière toute exactitude soit impossible, l'examen de la liste du convoi du 15 janvier 1944 — fréquence des naissances en Belgique par patronyme familial — permet de discerner une vingtaine de familles au moins qui de toute évidence avaient fait de notre pays leur terre de séjour quasi permanent (17). Plusieurs générations mêmes s'y retrouvent (18). Marchands de chevaux principalement, on en voyait le vendredi au Marché aux chevaux de la place de la Duchesse, à Bruxelles. Mais au gré des lieux de naissance, on constate leurs passages

(14) Le chef suprême de la SS avait caressé le projet de préserver deux groupes, les Sinti « purs » et les Lalleri, auxquels avait été autorisée la poursuite d'une vie libre et nomade. Les « savants » racistes y voyaient deux groupes restés purs de tout mélange. Ce projet fut combattu par les autres responsables nazis et à l'heure du massacre, plus aucune distinction ne fut opérée. KENRICK-PUXON, *op. cit.*, pp. 110-116.

(15) Signe de l'absence permanente de rationalité dans la politique nazie, 1.700 Tsiganes de Tchécoslovaquie furent gazés cependant dès leur arrivée, en février 1943. Il en était entré à Birkenau, ce mois-là, plus de 12.000. Par la suite, les contingents furent beaucoup plus réduits. Mais des exterminations furent opérées sur place dans toute l'Europe orientale dès 1943. KENRICK-PUXON, *op. cit.*, *partim*.

(16) Monthléry, 6 décembre 1941. M.S.P. Tr. 82.064/6. Copie d'un dossier Croix-Rouge de l'Ambassade de Belgique à Paris.

(17) La fréquence des mariages endogamiques, la pratique courante du concubinage, la précocité des unions rendent malaisée la reconstitution précise des divers groupes familiaux. Diverses raisons ont entraîné également des permutations patronymiques : ainsi Octave Peterbost est dit Octave Boudin; Joseph Colicon est alias Joseph Taicon, etc... Notre estimation basée sur la liste des Tsiganes déportés de Malines est cependant confortée par l'examen des fiches de Tsiganes internés en France et non déportés. Les mêmes patronymes s'y retrouvent. Une seule famille semble avoir totalement échappé à la déportation en Allemagne. M.S.P. Liste Malines et Fiches internés en France.

(18) Le père de Kore Taicon y était établi depuis avant la première guerre mondiale. Interview de Kore Taicon, Bruxelles, 28 mai 1976. On relève, dans la liste, des naissances en Belgique remontant à 1891, 1908, 1907.

fréquents à Anvers, Hasselt et de multiples villes et villages, la Flandre dominant nettement. Des 351 déportés, 113 au moins sont nés en Belgique ⁽¹⁹⁾. La prolifération des familles, les maternités précoces et la vingtaine de patronymes relevés plus haut nous incitent à proposer un nombre maximum de 200 à 300 personnes ⁽²⁰⁾. Mais il est vraisemblable que d'Allemagne avant le 10 mai et de Hollande après les combats, bien des familles tsiganes cherchèrent refuge en Belgique où la vie parut un moment plus supportable ⁽²¹⁾.

Quel sort réservait la Belgique aux « romanichels » comme les désignaient parfois les documents officiels ? Le régime en vigueur au déclenchement du conflit datait de 1933, quand la Police des Etrangers décida d'établir leur identité, les soumit à photographie et dactyloscopie et leur délivra une feuille de route munie de photo et valable trois mois. La tolérance de stationnement était laissée à la discrétion des pouvoirs communaux qui pouvaient limiter ou interdire l'autorisation de 48 heures généralement appliquée. Sans entrer ici dans des détails superflus, notons cependant qu'en matière internationale, des accords particuliers avec la France expliquent une perméabilité plus grande entre ce pays et la Belgique ⁽²²⁾.

En mai 40, chevaux et roulottes de bois, dont beaucoup fabriquées à Buggenhout en Belgique ⁽²³⁾, se mêlent donc à la foule des réfugiés qui gagnent la France. Mais la défaite française acquise, les chemins vont diverger. Plusieurs familles s'enfoncent à l'intérieur du pays ; d'autres par contre reviennent assez rapidement en Belgique occupée ; certains groupes se scindent ⁽²⁴⁾.

Il semble que tout comme pour les Juifs, l'occupant ait paru d'abord se désintéresser des Tsiganes. Une seule mesure officielle les atteint directement, sans les nommer d'ailleurs. L'ordonnance du 12 novembre 1940

(19) Au moins, car plusieurs lieux de naissance font défaut.

(20) Franz DE VILLE (*Les Tsiganes en Belgique*, in *Bulletin de l'Association des Etudes Tsiganes*, n° 3-4, octobre-décembre 1955, p. 7) écrit : « Selon les estimations de la gendarmerie, il n'y en aurait qu'une soixantaine, alors qu'eux-mêmes se disent être dix fois plus nombreux ». C'est vraisemblablement sur cette donnée que s'appuient Kenrick et Puxon (*op. cit.*, p. 241) pour estimer à 600 la population tzigane en Belgique en 1939. Mais comme ils avancent le chiffre de 500 morts sur ces 600, ce qu'au cours de nos recherches aucun indice n'a pu confirmer, nous pensons ce chiffre nettement au-dessus de la réalité. La formation du convoi — nous le verrons — vient à l'appui de nos dires.

(21) Parmi les personnes arrêtées en Belgique, figurent en effet les Grünholz, les Steinbach ou les Bramberger dont les lieux de naissance sont situés principalement aux Pays-Bas et en Allemagne.

(22) Franz DE VILLE, *op. cit.*, p. 8.

(23) Interview de Yayal Galut, Paris, 2 avril 1976. Témoignages et documents indiquent bien que l'exode fut général chez les Tsiganes de Belgique.

(24) Avec certitude choisissent la France les familles Czardas, Bourquin, Annies, Modeste, Peterbost, Toloche. Reviennent en Belgique les familles Kall, Karoly, Keck, Modis, Gorgan, Galut. On retrouve par contre en Belgique et en France, des éléments des familles Taicon, Maître, Vadoche. M.S.P. Fiches internés en France; Liste Malines. K.W.G. Antwerpen, *Transportliste nach Lager Huy*, 26 juillet 1943.

interdit le commerce ambulante dans les deux Flandres et dans l'arrondissement d'Anvers (25). Encore cette interdiction se rattache-t-elle vraisemblablement à la prévention de l'espionnage. Plus importante par contre apparaît la modification du statut administratif intervenue en décembre 1941 à l'initiative de la Police des Etrangers. Celle-ci instaure en effet la « carte de nomade » en remplacement de la « feuille de route ». Tenant lieu de « permis de séjour provisoire » la carte de nomade — dénommée significativement en néerlandais *zigeunerkaart* — avait une validité de trois mois. Mais le 5 de chaque mois, elle devait être visée par le commandant de la brigade de gendarmerie la plus proche du lieu de séjour. La circulaire du 12 décembre 1941 de la Police des Etrangers instaurant la mesure en prévoyait les modalités d'exécution (26) : du 5 au 20 janvier 1942, toutes les brigades de gendarmerie étaient invitées à arrêter et faire camper sur place les romanichels rencontrés sur leur territoire. Les « feuilles de route » devaient être transmises à la Police des Etrangers à Bruxelles, seule institution habilitée à délivrer le nouveau document. A partir du 21 janvier 1942, tout nomade âgé de 15 ans accomplis devait être en possession de la carte. Via les gouverneurs de province, appel était fait aux polices communales : elles devaient mettre à la disposition de la gendarmerie les romanichels rencontrés sur leur territoire. A quels mobiles répondait cette modification administrative ? Peut-elle être rapprochée de l'instauration en novembre 1940 du registre des Juifs qui permit leur recensement ? La « feuille de route » remplissait déjà antérieurement le même rôle, le contrôle des étrangers s'effectuant depuis toujours, il semble qu'il faille plutôt rattacher l'introduction de la carte de nomade aux contraintes des services du ravitaillement auxquels d'ailleurs un volet de la carte était réservé. Que l'état de guerre ait nécessité un contrôle plus rigoureux n'est pas douteux. Il reste que cette modification ne semble avoir entraîné aucune mesure fâcheuse à l'égard des Tsiganes. Le seul souvenir qu'elle ait laissé dans leur mémoire est d'ordre psychologique. La formulation d'identité était en effet rédigée en ces termes : « Le soi-disant..., prétendûment né à... »

Jusqu'en 1943, en Belgique occupée, les Tsiganes purent ainsi poursuivre leurs activités sans être particulièrement inquiétés. Leurs déplacements y compris dans le Nord de la France s'effectuent normalement. Les groupes sont simplement plus réduits pour échapper autant que faire se peut aux contacts avec les troupes d'occupation dont les brigades sont

(25) *Verordnungsblatt des Militärbefehlshabers in Belgien und Nordfrankreich*, n° 22, 18 novembre 1940. Ordonnance concernant des mesures de police dans certaines régions de la Belgique et du Nord de la France.

(26) Circulaire PE n° 74,C/4/16, 3° bur. 12 décembre 1941. Au nom du Secrétaire Général, l'Administrateur de la Police des Etrangers, R. Standaert, à Monsieur le Colonel Dethise, Commandant le corps de Gendarmerie. Copies de la circulaire et de la carte, en vigueur jusqu'à la promulgation de l'arrêté royal du 14 janvier 1975 qui l'a supprimée, ont été aimablement communiquées au Centre par M. L. Caeymaex, Administrateur Directeur général de l'Administration de la Sécurité Publique.

crainces (27). Une mention explicite de la carte de nomade interdit d'ailleurs « au titulaire du présent titre, ainsi qu'aux personnes vivant dans la même roulotte de se joindre à d'autres bandes de nomades ». Les familles restent cependant groupées, les arrestations le prouveront tragiquement. Au gré des lieux de naissance entre 1940 et 1943, on peut d'ailleurs constater leur présence à Bruxelles, Louvain, Liège, Vilvorde, Tongres, Beaumont, Wellen, Tournai. Rosa Keck, future rescapée d'Auschwitz, détient une carte du Secours d'Hiver délivrée en janvier 1942 à Hasselt où elle a été de plus soignée régulièrement entre 1941 et 1943. En octobre 1943, la gendarmerie délivre encore une carte de nomade à Louise Maitre, autre rescapée.

Mais l'interdiction décrétée par l'ordonnance du 12 novembre 1940 ne semble pas entièrement respectée : le 6 février 1943 entrent à la prison d'Anvers neuf Tsiganes livrés par la GFP 712 (28). Clara Modis, sœur de l'un d'eux, se souvient de l'irruption soudaine de la police allemande dans le campement à Anvers et de ces arrestations, à ses yeux inexplicables (29). La GFP se saisit de quelques hommes, laissant en liberté les familles. Sans doute n'agit-elle là qu'en vertu de l'ordonnance de 1940 car les entrants sont enregistrés sous « arrestation provisoire ». La politique de Himmler en décidera autrement. Le 14 mai 1943, toujours enfermés à Anvers, les détenus provisoires passent sous la juridiction de la SIPO qui manifestement ne possède pas encore d'instructions spécifiques à leur égard. Elle les maintient à Anvers jusqu'au 26 juillet, date à laquelle, en compagnie d'un Belge, elle les transfère à la Citadelle de Huy où ils ne restent qu'un mois. Le 30 août, ils sont à Saint-Gilles. Depuis le 29 mars, aux Pays-Bas Himmler a décrété la déportation à Auschwitz de tous les Tsiganes (30). Ces pérégrinations montrent que leur libération n'est plus envisagée, mais que l'ordre décisif n'est pas encore donné. A quinze jours des arrestations massives sur tout le territoire belge, la SIPO de Bruxelles les transfère à la Prison d'Aix-la-Chapelle, et en novembre ils sont à Auschwitz (31). A quel mobile répond ce traitement particulier alors que quelques jours après s'ouvriront pour tous les Tsiganes raflés les portes de Malines. Les documents d'internement ne font allusion à aucun ordre particulier si ce n'est qu'à Aix, les Tsiganes sont signalés comme *Sicherheitshäftling* précision sans spécificité sinon qu'elle indique bien qu'il s'agit d'une décision arbitraire de la SIPO. Leur compagnon belge de voyage entre Anvers et

(27) Jan Yoors, *op. cit.*, p. 47-49; Interview de Kore Taicon; Annie LAURAN, *La casquette d'Hitler ou le temps de l'oubli*, Paris, 1974, p. 136.

(28) M.S.P. Registre Prison d'Anvers. Le groupe 712 de la GFP est basé à Anvers.

(29) Interview de Clara Modis, Bruxelles, 28 mai 1976.

(30) KENRICK-PUXON, *op. cit.*, p. 128.

(31) M.S.P. Fiches *Gefängnis Aachen*. Leur entrée est enregistrée le 15 octobre 1943. KENRICK-PUXON (*op. cit.*, p. 128), se basant sur un document I.T.S. Arolsen indiquent leur numéro d'immatriculation : Z 8887 à 8897. Il y aurait donc eu 11 Tsiganes alors que nous en retrouvons neuf. L'absence totale de traces en Belgique nous incite à croire que deux Tsiganes ont été adjoints à ce transport en Allemagne même.

Huy, destiné lui aussi aux camps de concentration ne les a pas accompagnés à Saint-Gilles et suivra un tout autre itinéraire, plus classiquement « politique » (32). Le manque de sources nous contraint à renoncer à toute explication pour peu qu'il y en ait une autre que l'incohérence nazie.

Premiers Tsiganes de Belgique internés à Auschwitz, ils y retrouveront bientôt leurs familles car fin octobre débutent brutalement sur tout le territoire de Belgique et du Nord de la France les arrestations massives. L'ordre, une fois de plus, semble être venu directement de Himmler (33). Les maigres données rassemblées à ce sujet permettent de dater du 22 octobre 1943 à Tournai les premières arrestations connues : 19 personnes, la famille Karoli. Vont se succéder rapidement en novembre et jusqu'au 6 décembre les arrestations opérées à Tournai encore, Hasselt, Bruxelles, Arras, Roubaix (34). Le scénario est chaque fois semblable : au petit matin, des camions de la Feldgendarmarie encerclent les roulottes. Armes au poing, les policiers font monter les familles au complet dans les camions (35). Les itinéraires menant à Malines varieront selon les cas. On constate ainsi que né à Bruxelles le 6 décembre, un bébé sera interné le jour même à la Caserne Dossin (36). Parmi les 36 premiers entrants (date ignorée) figure Paprika Galut, arrêtée avec sa famille à Hénin-Liétard. Après une nuit à Lille, elle sera expédiée à Malines. Par contre, Kore Taicon, arrêté à Tournai, passera d'abord une quinzaine de jours à la prison de cette ville (37). Au 6 décembre 1943, Malines renferme 166 Tsiganes dont l'arrestation a été opérée en Belgique et dans le Nord de la France (38). Trois jours après se présentent aux portes de la caserne les 182 victimes qui compléteront le convoi. Or une cinquantaine d'entr'elles nous sont connues et leur histoire nous ramène à mai 1940, en France.

En France occupée

Le 6 décembre 1941, neuf chefs de familles tsiganes lançaient un appel au Consul général belge à Paris :

Nous vous envoyons cette lettre pour vous faire savoir que pendant l'exode nous avons évacué et nous sommes partis en France quelques mois et nous retournions en Belgique quand nous avons été pris par les Français et mis dans un camp. Nous sommes des sujets belges et nous

(32) Vught, Sachsenhausen, Neuengamme.

(33) Témoignage de M. M. Heiber, recueilli et cité par M. A. LIEBMAN, *Le Comité de Défense des Juifs*, inédit, dact. p. 173. M. Heiber a trouvé à Malines l'instruction signée Himmler ordonnant l'arrestation de tous les Tsiganes de Belgique et du Nord de la France. La tentative faite pour prévenir les Tsiganes du danger qui les menaçait tourna malheureusement court.

(34) Sont connues les arrestations des familles Keck (16 personnes) à Hasselt, le 23 novembre; Taicon, le 23 novembre à Tournai; Lagrène à Roubaix le 9 novembre.

(35) Interviews de Kore Taicon et de Paprika Galut; Annie LAURAN, *op. cit.*, p. 136.

(36) M.S.P. Liste Malines, n° 115.

(37) Interviews et M.S.P. Liste Malines.

(38) Les dates d'entrée à Malines s'échelonnent ainsi : 1 à 36, indéterminée; 5 novembre, 14 personnes; 25 novembre, 43; 3 décembre, 5; 6 décembre, 68; 9 décembre, 182; 7 janvier 1944, 1; 12 janvier, 2.

n'avons jamais quitté la Belgique où nos enfants et nous-mêmes nous sommes nés... Ayez la bonté, monsieur, de bien vouloir vous occuper de nous et nous faire rapatrier le plus vite possible car depuis un an nous sommes enfermés et nous souffrons la pire des misères (39).

La lettre est datée du camp de Linas-Monthléry (Seine et Oise) en zone occupée. Nous retrouvons ainsi les familles qui étaient restées en France après l'exode. Ce qu'ils ignoraient sans doute c'est que dès avant l'invasion, un décret du 6 avril 1940 avait interdit, pour des motifs de sécurité militaire, la circulation des nomades. Le même texte portait également qu'ils devaient « être assignés à résidence sous la surveillance de la police et de la gendarmerie » (40). Le grand tourbillon de l'exode et de la défaite passé, l'ordre fut effectivement appliqué et des camps d'internement de nomades s'ouvrirent sur tout le territoire français : Poitiers, Rennes, Angoulême, Compiègne, Rivesaltes, Sallières, Coudrecieux, etc... Linas-Monthléry, dans l'Essonne, fut l'un de ces camps où aboutirent, la lettre citée plus haut nous l'indique, au moins neuf familles tsiganes belges, une cinquantaine de personnes au moins. Nous savons, toujours par les dates et lieux de naissance et quelques fiches d'internés, que quelques uns au moins ont été arrêtés à Rouen en novembre ou décembre 1940 et qu'ils sont à Linas au plus tard en janvier 1941, date de la première naissance en captivité (41). La plainte des chefs de familles mise à part, nous ignorons tout des conditions d'existence qui leur sont faites.

L'administration allemande d'occupation intervint en la matière en novembre 1941. Après avoir, un an auparavant comme en Belgique et pour les mêmes raisons sans doute, interdit les professions ambulantes et la circulation des nomades (42), elle réorganise en les spécialisant l'ensemble des camps d'internement français. Plusieurs d'entr'eux sont ainsi réservés aux nomades. Dans un ancien camp de l'armée britannique, à Mulsanne dans la Sarthe, sont réunis vers avril 1942 les populations de plusieurs petits camps, dont celui de Linas (43). Près de 700 Tsiganes y sont rassemblés en mai 42, parmi lesquels on dénombre 574 Français et 23 Belges. Toutes les familles n'ont donc pas suivi le même chemin. A Mulsanne, les rations alimentaires sont réduites, « la viande n'atteignant pas 125 gr par semaine » ; une centaine d'hommes travaillent aux usines Renault du Mans où ils sont emmenés chaque jour par camion sous bonne garde (44). La propagande pour le travail volontaire en Allemagne ne réussira qu'à débaucher trois hommes seulement. Mais à la mi 1942, le camp est

(39) M.S.P. Tr. 82.064/6.

(40) *Journal officiel*, 9 avril 1940, cité par KENRICK-PUXON, *op. cit.*, p. 129.

(41) La famille Maître est arrêtée à Rouen. Le 8 novembre y naît Auguste Maître, alors que vient au jour à Linas en janvier 1941, Joseph Boudin. M.S.P. Liste Malines.

(42) Ordonnance allemande du 22 novembre 1940 publiée au *Verordnungsblatt* du 7 décembre 1940. Cité par M. BAZIN, *Note sur les camps de Montreuil-Bellay*. Comité d'Histoire de la deuxième guerre mondiale (Paris), dact. 27 p. M.S.P. Tr. 105.809/32.

(43) KENRICK-PUXON, *op. cit.*, p. 134.

(44) KENRICK-PUXON, *op. cit.*, p. 134.

dissous et les « 750 de Mulsanne » sont dirigés vers le camp de Montreuil-Bellay (Maine et Loire), créé le 8 novembre 1941 sur décision allemande mais placé sous administration française et destiné à recevoir les nomades de l'Ouest et du Sud-Ouest de la France ⁽⁴⁵⁾. Alimentés au départ par des convois venus, dans des conditions lamentables, d'Indre et Loire et du Finistère, Montreuil-Bellay va voir grossir ses effectifs jusqu'à 1.306 internés en août 1942, posant de graves problèmes de ravitaillement. Après les Français, les Belges constituent le groupe le plus nombreux. Rassemblés par famille dans des baraquements de bois, sans liberté et par là même sans possibilité d'exercer leur métier, les Tsiganes conservent une dignité et une discipline que les rapports officiels se plaisent à souligner. A l'intérieur du camp un atelier de fabrication de filets ne rencontre que peu de succès. Par contre, 88 hommes — vraisemblablement ceux de Mulsanne — sont détachés à l'usine Renault du Mans. Visites et libre disposition de l'argent furent autorisées jusqu'à l'évasion de 5 hommes en décembre 1942 qui amena suppression des premières, confiscation de l'argent, et renforcement des gardes ⁽⁴⁶⁾.

En septembre 1942 — est-ce le résultat de l'appel de Linas ou d'autres interventions ? — le Consul Général de Belgique à Paris s'adresse au Préfet de Maine et Loire en se proposant de régulariser la situation ou de rapatrier de « nombreux Belges qui se trouveraient internés à Montreuil pour manque de pièces d'identité » ⁽⁴⁷⁾. Le 6 octobre il est en possession d'une liste de 59 ressortissants belges « ou se disant tels » qu'accompagne la justification des pièces d'identité détenues par 44 d'entre eux. Quatorze familles y figurent, dont les neuf signataires de l'appel. Or très peu de temps après, le Consul s'adresse cette fois au curé dans la paroisse duquel est édifié le camp, remet entre ses mains le sort des Tsiganes, et lui confie qu'il ne sait que faire d'eux. « ces romanichels n'ayant jamais voulu être rapatriés en Belgique ». Se peut-il qu'ils aient ainsi changé d'avis ou les difficultés administratives s'avèrent-elles insurmontables ? Nous l'ignorons mais un élément neuf intervenant au début de l'année suivante pourrait fournir une explication. Début 1943 en effet, sous condition d'avoir trouvé employeur et logement et sur avis favorable des autorités, l'autorisation de s'établir librement au-dehors peut être accordée. Le lieu de résidence doit être obligatoirement situé à plus de 20 km du camp. Or, il nous l'a été confirmé par les rescapés, certaines familles disposent de sommes importantes et la location ne pose pour eux aucun problème. Des viticulteurs de la région leur offrent du travail. Une série de demandes sont ainsi introduites qui se traduisent d'avril à juillet 1943 par la libération successive d'au moins neuf des familles sur les quatorze

(45) Dépôt d'obus abandonné en 1939, le camp avait été utilisé pour la détention des Espagnols républicains repliés de Gurs en 1940. M. BAZIN, *op. cit.*

(46) KENRICK-PUXON, *op. cit.*, p. 132.

(47) 7 septembre 1942. M.S.P. Tr. 82.064/6.

que mentionnait la liste fournie au Consul belge. Ainsi par exemple les familles Toloche et Boudin se fixent à Cersay, petite localité des Deux-Sèvres ⁽⁴⁸⁾.

Ici interviennent à nouveau les lacunes de la documentation à propos des Tsiganes. Sans trop que l'on sache pourquoi ni comment, dans la seconde moitié de 1943, une partie, mais une partie seulement, des internés de Montreuil-Bellay (y compris beaucoup de libérés) sont repris : quarante-trois des cinquante-neuf noms de la liste figurent dans le convoi d'Auschwitz. Il apparaît qu'ils ont transité une quinzaine de jours à la prison de Loos-Lille avant d'échouer, le 9 décembre 1943, à Malines ⁽⁴⁹⁾. Leur présence ainsi que celle de plusieurs internés arrêtés dans le Nord de la France nous porte à croire que ce dernier transport comportait essentiellement les Tsiganes de Montreuil et ceux raflés dans les deux départements du Nord et Pas-de-Calais.

Plusieurs questions restent donc pendantes. L'examen détaillé laisse apparaître en effet l'incohérence qui a présidé aux nouvelles arrestations des libérés. Dans une famille, le mari a été pris, non la femme, même différence de sort d'ailleurs entre parents et enfants, entre frères et sœurs ; entre familles installées au même endroit, voire dans la même maison. A l'intérieur du camp, la sélection joue aussi arbitrairement — à notre connaissance du moins. Autre problème non résolu : pourquoi Malines, et non Drancy, antichambre française d'Auschwitz ? Pourquoi, aussi inexplicablement qu'elle avait débuté, la déportation s'arrêta-t-elle après ce seul convoi, Montreuil-Bellay conservant des Tsiganes jusqu'à la fin de la guerre ? ⁽⁵⁰⁾ Des éléments en notre possession, il résulte en effet que si l'internement continua d'être la condition générale des Tsiganes tant au sud qu'au nord de la ligne de démarcation, et que les tribunaux français sévirent contre les évadés repris, la déportation collective en Allemagne cessa, elle, complètement après janvier 44. Des Tsiganes belges furent encore signalés aux camps de Rivesalte (Pyrénées orientales) et Sallières, dans les Bouches du Rhône. Mais la zone « nono » ne connut jamais la déportation, ceux qui y séjournèrent ignoraient jusqu'à l'existence des camps en Allemagne ⁽⁵¹⁾.

En Belgique occupée, les événements suivirent d'ailleurs un cours parallèle : après la rafle de 1943, il n'y eut plus de traque systématique ni de déportation connues. Deux cas en témoignent. Ayant échappé fortuitement à l'arrestation des Taicon à Tournai, Clara Modis trouva refuge

(48) M.S.P. Fiches internés en France; M.S.P. Enquête de M. Dumonceau, 12 avril 1961. Tr. 165.077.

(49) M.S.P. Enquête Dumonceau, Tr. 165.077 et Liste Malines.

(50) Kenrick et Puxon signalent cependant encore un convoi de 70 Tsiganes emmenés en janvier 1944 de Compiègne vers l'Allemagne. M. BAZIN, *op. cit.*

(51) Déclaration de l'écrivain tsigane Matéo Maximof, cité par Annie LAURAN, *op. cit.*, p. 138. M.S.P. Fiches internés France.

auprès d'une famille demeurée indemne. Cette dernière poursuivit, d'après elle, et ses pérégrinations en Belgique, et la vente des chevaux, prenant soin seulement de se cacher à l'occasion dans les bois pour échapper aux Allemands ⁽⁵²⁾. Le jeune époux de Paprika Galut, Yayal Galut avait réussi à échapper à l'arrestation à Hénin-Liétard. Esseulé, il erre en Belgique et finit par être interpellé par la gendarmerie. Sa « nationalité indéterminée » le conduit à Rekem, dans le Limbourg, centre d'internement utilisé par la Police des Etrangers ⁽⁵³⁾. Yayal Galut fait appel à un parent sédentaire qui lui apprend : « Tous mes parents étaient au camp de Malines. Alors moi j'ai fait faire une lettre que je veux rejoindre toute ma famille au camp de Malines... Mais comme le directeur là-bas faisait partie de la résistance et que toutes mes lettres étaient lues, ma lettre n'a pas passé. Cela a été ma chance, parce que si ma lettre était passée, moi je ne serais plus ici aujourd'hui, je serais mort à Auschwitz ⁽⁵⁴⁾ ». La suite relève du roman d'aventure : la scie à métaux procurée par le parent, 6 jours pour scier les barreaux, une évasion à cinq réussie, l'accueil chez une demi-sœur à Liège, les papiers d'identité procurés par d'autres Tsiganes sédentaires qui l'hébergent. Dans un café de Molenbeek, lieu habituel de rendez-vous tsigane, il apprend que ceux de Malines sont partis pour une destination inconnue. A Lille en 1945 ils se retrouveront, sa femme rescapée des camps et lui, fortuitement. Au détour de cette histoire peu banale, apparaît clairement, pensons nous, que l'année 1944 reproduit en les aggravant (internements possibles) les conditions d'existence difficiles des années 1940 à 1942. Mais le drame de 1943 ne connaît pas de répétition. C'est à ce dernier qu'il nous faut revenir.

Malines et Auschwitz

A la caserne Dossin à Malines, les Tsiganes vont vivre, un ou deux mois selon les cas, dans des conditions effroyables. Enfermés dans trois salles au fond de la cour, dépouillés de tout, totalement isolés et de l'extérieur et des prisonniers juifs, ils n'avaient droit qu'à deux heures d'air frais par jour. Tournant en rond sous la menace de mitraillettes, ils étaient conduits par trois violoneux auxquels les instruments étaient repris la promenade finie. Des coups de fouet dans les reins punissaient les mères dont les enfants en bas âge salissaient la paillasse. Mais les chambres étant démunies de lieux d'aisance, les détenus chargés, après le départ, du nettoyage découvrirent dans une odeur pestilentielle les dalles couvertes

(52) Interview Clara Modis.

(53) Réservé jusqu'alors aux débilés mentaux belges, Rekem fut utilisé par la Police des Etrangers à partir de 1942. Quatre cents étrangers y furent internés jusqu'à la fin de la guerre. Sous administration belge, le Centre était néanmoins soumis à des inspections allemandes qui exigèrent par exemple que les Juifs internés leur soient livrés. M.S.P. Tr. 35.242. Rap. 497.

(54) Interview de Yayal Galut.

d'excréments. Dans ces conditions d'hygiène impossibles, un enfant né à Malines mourut en 15 jours ⁽⁵⁵⁾.

Le 15 janvier 1944, les 351 Tsiganes détenus furent enfermés dans les wagons à bestiaux, dotés d'une unique boule de pain et ne revirent la lumière, mourants de faim et de soif qu'à Auschwitz le 18 ⁽⁵⁶⁾. Là, sur la fameuse rampe, Juifs et Tsiganes sont séparés : la sélection pour la chambre à gaz qui décime immédiatement les Juifs est épargnée aux Tsiganes, qui tous se retrouvent en quarantaine : tonte des cheveux et immatriculation par famille y compris les bébés ⁽⁵⁷⁾. Par la suite d'ailleurs, quand se produiront des naissances à Birkenau, le numéro sera tatoué sur la cuisse ou la plante des pieds ⁽⁵⁸⁾. La quarantaine passée et le transfert opéré au camp tsigane, le typhus fit des coupes sombres dans leurs rangs. « Il y avait trois frères. Ils sont tombés malades du typhus et ils les ont emmenés à l'infirmerie. J'ai été les voir. Deux jours après ils sont morts tous et ils les ont mis dans les fours. Ma petite fille tétait encore, elle est tombée malade et le lendemain on ne la reconnaissait plus. On voyait les os. On ne reconnaissait plus les personnes. Je l'ai mise à l'infirmerie. Le lendemain j'y ai été pour lui donner à boire, elle n'y était plus. Ils m'ont dit qu'ils l'ont emmenée. Et quand ils disaient qu'ils l'ont emmenée c'est parce qu'ils l'ont emmenée dans le four pour la brûler. » ⁽⁵⁹⁾.

Sur la vie à Birkenau, Kenrick et Puxon ont tenté de réunir les informations disséminées dans l'immense bibliographie consacrée à Auschwitz. Nous ne marcherons pas sur leurs brisées. Nous voudrions relever seulement qu'à l'encontre d'une opinion parfois répandue et aux dires du commandant du camp, Hoess, qui les désignait comme ses « détenus préférés » ⁽⁶⁰⁾, les Tsiganes subirent une détention que Herman Langbein, secrétaire à l'infirmerie du camp, pouvait résumer ainsi : « Auschwitz nous avait forgé le cœur dur. Mais ce que j'ai vu là était plus terrible que partout ailleurs » ⁽⁶¹⁾. Arrivant avec le convoi, Kore Taicon retrouve ses frères enfermés depuis trois mois : « ce sont des squelettes vivants », quinze jours après ils disparaissaient ⁽⁶²⁾. Mortalité des plus élevée, boue jusqu'aux chevilles, manque d'eau et d'installations sanitaires, rien ne manqua au tableau classique de la détresse concentrationnaire. Une affec-

(55) H. BEER, *op. cit.*, p. 41. Interview de Paprika Galut.

(56) Interview Paprika Galut; M.S.P., Tr. 85.206/19, déposition de Rosa Keck.

(57) Interviews de Kore Taicon et de Paprika Galut. On ne retrouve en fait trace par l'immatriculation que de 170 des 351 du convoi, ce qui nous a fait croire un moment à une sélection. Mais les témoignages recueillis et la littérature existante sont formels : les Tsiganes sauf exception y échappèrent. Olga Wormser (*op. cit.*, p. 251) insiste d'ailleurs bien sur l'impossibilité de se baser sur l'immatriculation qui subit des perturbations constantes.

(58) H. LANGBEIN, *op. cit.*, p. 594. Interview P. Galut.

(59) Interview P. Galut.

(60) Rudolf HOESS, *Le Commandant d'Auschwitz parle*, Paris, 1959, p. 146.

(61) H. LANGBEIN, *op. cit.*, p. 594.

(62) Interview de Kore Taicon. Deux frères Taicon figuraient parmi ceux d'Anvers internés à Auschwitz depuis novembre

tion, disparue depuis le Moyen Age, le « noma », était même réapparue et rongait le visage des enfants ⁽⁶³⁾. Mais peut-être l'image la plus saisissante est celle des visites que rendait à ces enfants tziganes le fameux Dr. Mengele, les poches bourrées de bonbons alors qu'il sélectionnait les victimes de ses expériences.

A l'intérieur des baraques, les capos sont généralement des Tziganes allemands et, semble-t-il, la solidarité tzigane ne joue pas au-delà de la famille, le souvenir qu'ils ont laissé est des plus sombre. Le camp a brisé les structures de relations traditionnelles et instauré la « loi de la jungle » ⁽⁶⁴⁾. C'est une dérision sinistre de constater avec H. Langbein « de toute évidence le préjugé contre eux était plus marqué encore que contre les Juifs : on le sentait même chez les détenus d'Auschwitz » ⁽⁶⁵⁾.

Quelle était la finalité du camp spécial aux yeux des Allemands ? Divers arguments ont été avancés qui tiennent compte de l'absence de la solution « anihilation par le travail », de la crainte (justifiée) des réactions devant une liquidation immédiate collective, d'une priorité donnée à l'extermination des Juifs ⁽⁶⁶⁾. Quoi qu'il en soit, dès juillet 1943, après une inspection, Himmler décida selon Hoess que le camp devait être liquidé. Le commandant du camp prétend avoir retardé tant qu'il le pouvait l'exécution de cet ordre. Des 16.000 internés qu'avait compté d'après lui le camp en 1943, il n'en restera que 4.000 lors de l'extermination finale.

A ce moment une partie des prisonniers avaient quitté Auschwitz. Lorsqu'il fut décidé d'utiliser les Juifs dans des usines d'armement, la mesure fut étendue aux Tziganes. Devant les médecins SS, défilèrent toutes les personnes valides. Ceux qui ne présentaient aucune trace suspecte et n'offraient pas une maigreur trop évidente furent retenus ⁽⁶⁷⁾. Dès le 15 avril, une série de convois emportèrent pour Buchenwald, Ravensbruck et Flossenbourg un total de 3.000 Tziganes environ ⁽⁶⁸⁾. Le dernier transport dut avoir lieu le jour même de la liquidation finale. Dans presque chacun des convois nous retrouvons des déportés de Malines. Ainsi vingt-trois hommes arrivent à Buchenwald le 17 avril ; trois femmes à Ravensbruck le 18 ; quatre autres y entrent le 27 mai. Onze hommes font partie du dernier convoi qui atteint Buchenwald le 3 août 1944. Joseph Keck et deux des internés d'Anvers sont parmi les quatre-vingt deux hommes

(63) H. LANGBEIN, *Hommes et Femmes à Auschwitz*, Paris, 1975, p. 392.

(64) Interview P. Galut; H. LANGBEIN, *Hommes et Femmes à Auschwitz*, p. 81.

(65) H. LANGBEIN, *Hommes et Femmes à Auschwitz*, p. 27.

(66) KENRICK-PUXON, *op. cit.*, pp. 198-200.

(67) Interview P. Galut.

(68) D'après KENRICK-PUXON, *op. cit.*, p. 211 :

15 avril	884 H.	Buchenwald;	483 F.	Ravensbruck
25 mai	82 H.	Flossenbourg;	144 F.	Ravensbruck
2 août	918 H.	Buchenwald;	490 F.	Ravensbruck.

Près de 1.000 survivants furent emmenés le dernier jour au camp principal.

dirigés vers Flossenbourg le 25 mai où ils entrent le 27. Enfin, nous ignorons quand arrivent à Ravensbruck trois femmes qui seront dirigées vers Flossenbourg le 1er septembre 1944 (69).

Le départ vers les autres camps implique donc la séparation le plus souvent définitive des familles. Mais cinq enfants de 13 et 14 ans figurent aux côtés des adultes, leur forte constitution ayant sans doute permis leur sélection. Buchenwald ne fut qu'une brève étape pour les hommes du 17 avril. Dès le mois de mai on les retrouve à Dora Mittelbau où ils seront rejoints en septembre par ceux partis d'Auschwitz le 2 août. Dans ce dernier convoi figure d'ailleurs un des rescapés de la rafle d'Anvers, Joseph Colicon. Ce dernier, Henri et Auguste Maître, Joseph Toloche, Rudolf Hoffman et Kore Taicon seront les seuls rescapés masculins des arrestations en Belgique. Ils sont tous passés par Buchenwald. Mais leurs pérégrinations ne s'arrêtent pas là. Fin 1944, plusieurs sont transférés à Ellrich, kommando de Dora. On en retrouve également à Nordhausen et Langensalz (70). Tous ces commandos furent évacués en avril 1945 et ceux qui survécurent aux « marches de la mort » connurent la libération à Bergen Belsen. Kore Taicon explique prosaïquement sa survie : « Parce que je ne recevais pas beaucoup de coups. J'en recevais mais enfin ceux qui ne travaillaient pas, on les tuait à coups de matraque. J'ai bien résisté, j'ai mis toute ma force. » (71).

Le sort des femmes du convoi fut quelque peu différent. En premier lieu la proportion de rescapées parmi celles qui partirent vers d'autres camps est beaucoup plus élevée : 8 sur 13 mais pour 101 femmes dans le convoi de Malines. Il subsiste d'autre par un mystère quant au lieu où certaines furent libérées. C'est à Ravensbruck qu'entrèrent successivement le 18 avril et le 27 mai, 473 et 144 Tsiganes venues d'Auschwitz. Elisabeth, Pauline et Joséphine (âgée de 15 ans) Lagrène font partie du premier transport. Avec Paprika Galut, trois autres femmes de Malines figurent dans le second. Arrivées à une date inconnue, trois autres encore sont transférées de Ravensbruck à Flossenbourg le 1er septembre 1944. Deux d'entre elles reviendront, dont l'une de Malmö. On ignore tout du périple suivi par Louise Maître qui compte également parmi les rescapées. Rosa Keck, arrivée à Ravensbruck en août 44 sera elle aussi libérée, mais à Bergen Belsen (72).

Le chemin suivi par les sept premières citées est curieux. De Ravensbruck en effet elles se retrouvent toutes en septembre au travail dans les

(69) M.S.P. Fiches individuelles et archives des camps.

(70) Nordhausen, kommando de Buchenwald puis de Dora. Les détenus y étaient employés dans diverses entreprises de la ville. A Langensalz, kommando de Buchenwald, 1.300 prisonniers environ furent mis au travail à la *Junkers Flugzeug und Motorenbau*, Langenwerke A-G. M.S.P. Répertoire des Camps et Prisons.

(71) Interview Kore Taicon.

(72) M.S.P. Déposition de R. Keck.

usines d'armement HASAG (Hugo Schneider AG, Leipzig) à Schlieben et à Taucha ⁽⁷³⁾. Paprika Galut nous dit à ce propos : « Quand ils nous ont emmenées pour travailler, on a travaillé, on a travaillé, on n'en pouvait plus. Et quand ils ont vu que nous étions malades, ils nous ont renvoyées à Auschwitz pour nous brûler définitivement. » C'est en effet le 11 octobre que les livres d'Auschwitz enregistrent la rentrée des Tsiganes tant de Taucha que de Schlieben. A l'angoisse de leur sort personnel vient alors s'ajouter le drame qu'elles découvrent. Trente ans après, Paprika Galut ne peut surmonter son émotion en évoquant les faits :

On attendait qu'ils nous mettent dans les fours crématoires et c'est là qu'on a été renseignées, même par des soldats. Il y avait des soldats qui étaient de l'autre côté avec des fusils. Alors de loin, on parlait : et ceux qui sont restés ici ? « Allez tot », ils sont tous tués nous ont-ils dit. Il n'y en avait plus aucun. Il n'y avait plus que des Juifs dans le camp. Alors, ils nous ont mis encore une fois en quarantaine et nous attendions tous les jours qu'ils arrivent pour nous mettre au four ! Et d'un seul coup, il y a eu encore un grand chef, un grand docteur qui est passé et il a dit : il faut que je les voie passer encore tout nus pour voir s'ils sont valables pour le travail. Après la quarantaine, il nous a passés encore une fois. Et il a vu — je ne sais pas, mais c'est Dieu qui l'a voulu de nous — il a vu qu'on n'était pas maigres, qu'on était encore bien et il nous a renvoyées encore une fois dans les fabriques, pour travailler.

Bien que les témoignages varient sur la date exacte c'est vraisemblablement au soir du 2 août que les quelque 4.000 Tsiganes demeurés au camp furent emmenés à la chambre à gaz. Ils opposèrent une farouche résistance qui ne fut vaincue qu'à grand renfort de troupes et de brutalité ⁽⁷⁴⁾.

Quel fut le nouveau lieu d'internement de Paprika Galut et de ses compagnes ? ⁽⁷⁵⁾ Elle l'ignore et nous n'avons pu le localiser. Qu'elle quitta Auschwitz est cependant certain : elle se souvient avoir fabriqué des grenades ⁽⁷⁶⁾, et ce sont les Américains qui la recueillirent après une évasion collective les derniers jours :

Dans la première baraque, il y avait le chef sûrement et il y avait la radio. Alors il y avait des femmes qui étaient bien instruites là-dedans et quand elles ont vu qu'il y avait l'alerte, il n'y avait plus d'électricité dans les fils. Elles ont coupé les fils et tout le monde a passé là-bas. Tout le monde. Et les Allemands qui avaient les fusils n'ont heureusement pas tiré dans le tas. Ils nous ont laissé partir parce qu'ils savaient que les Américains s'approchaient, et les Russes. Nous, on courait et on a fait peut-être un kilomètre mais on n'en pouvait plus. Alors on a marché tout doucement dans un pays. On est rentrées dans une ferme et on a couché dans la paille. Le lendemain, on a demandé à manger, c'est

(73) Hasag-Taucha et Hasag-Schlieben sont deux kommando du Camp de Buchenwald où travaillèrent respectivement 1.200 et 2.000 femmes. Certaines Juives de Malines s'y retrouvent également. M.S.P. Répertoire des Camps et Prisons.

(74) KENRICK-PUXON, *op. cit.*, pp. 211-214.

(75) Ici Kenrick et Puxon font erreur quand ils écrivent que Yayal et Paprika sont des évadés d'Auschwitz. Le premier n'a pas été déporté et la seconde ne s'est pas évadée de ce camp-là.

(76) Annie LAURAN, *op. cit.*, p. 139.

cela le premier. Il y en avait qui nous expliquaient qu'il y avait des Américains par là-bas. Alors, on a été vers les Américains et une fois qu'on est arrivées vers les Américains, il y avait des femmes qui s'occupaient de nous. Ils nous mettaient dans les mairies et là on était soignées. Dans des grandes salles, ils nous donnaient à manger, nous donnaient des cigarettes, c'était chic.

Beaucoup d'incertitudes subsistent donc qui expliquent qu'une rescapée, Sophie Modis, nièce de Paprika n'a pas été recensée dans les archives du Ministère de la Santé publique. Nous ignorons également si certains des déportés de Malines furent soumis à Buchenwald aux expériences poursuivies pour déterminer l'effet de l'absorption exclusive d'eau de mer, ou à Ravensbruck, aux diverses expériences de stérilisation.

Il reste dans leur sécheresse, des chiffres accusateurs : des 360 Tsiganes qui connurent la déportation en Allemagne au départ de Belgique, 13 ont survécu (77).

ADDENDUM :

L'article qui précède était déjà sous presse quand des précisions décisives nous ont été communiquées. Comme elles confirmaient, dans leurs grandes lignes, les estimations que nous formulions, nous n'avons pas jugé nécessaire le remaniement de la rédaction. Nous publions donc ci-après les données fournies au Centre par M. L. Caeymaex, Administrateur-Directeur général de l'Administration de la Sûreté Publique, que nous remercions de sa bonne obligeance.

Des recherches effectuées dans les dossiers de la Police des étrangers de l'époque, il ressort qu'il y avait en Belgique le 9 mai 1940, 75 ménages de nomades étrangers comprenant plus ou moins 200 adultes des deux sexes et 200 enfants. A ce nombre s'ajoutait celui beaucoup plus important, des forains et des nomades belges.

Le 5 juillet 1943 étaient recensés à la Police des étrangers 123 nomades étrangers âgés de plus de 15 ans (60 hommes et 63 femmes) et 100 enfants en-dessous de cet âge, soit au total 223 personnes.

Je ne dispose pas de statistiques des nomades étrangers inscrits à la Police des étrangers au lendemain de la seconde guerre mondiale.

Une note qui n'est malheureusement pas datée, mais qui pourrait être de 1945 fait état de 9 familles seulement de nomades étrangers dans le pays, composées de 33 personnes âgées de plus de 15 ans et de 39 enfants en-dessous de cet âge.

Deux de ces familles (20 personnes) étaient des nomades de provenance « asiatique » ou tout au moins « danubienne » qui, pourchassées par les Allemands, avaient réintégré le pays, une fois la guerre finie ; les sept autres (52 personnes) étaient constituées d'étrangers de nationalité indéterminée exerçant un métier se rapprochant de l'activité foraine et voyageant de foire en foire.

(77) Les chiffres globaux de Kenrick et Puxon nous paraissent donc légèrement gonflés. Voir note 20.